

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 25/07/2006 Surface 5,8 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 20/02/2007 Type CC

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, entièrement séparative, s'établit à 800 mètres pour 25 abonnés ; le réseau date de 2008 et en PVC en bon état. Le système ne montre pas de sensibilité aux eaux claires parasites permanentes ; elles représentaient de l'ordre de 4% des volumes journaliers de temps sec pendant la campagne de mesure. La surface active s'élevait à environ 300 m2 lors de la campagne indiquant une sensibilité faible. La station d'épuration est récente de type filtres plantés de roseaux de capacité de 110 EH qui date de 2009. La station est en bon état. Les analyses réglementaires sur l'installation montrent que la capacité nominale de la station est adaptée aux charges reçues. En moyenne, elle est chargée à 40% en hydraulique et 20% en organique. Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets de l'ensemble des bilans sont conformes aux concentrations fixées par l'arrêté préfectoral autorisant l'installation.

Enjeux : Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte et du traitement satisfaisant sans problématique majeure. Le système fonctionne de manière très satisfaisante.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Accessibilité	2 & 3	>2030
Amélioration de la collecte	-	-		
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	-	-		

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,2 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
La Coulome	3	1	1	5	10	3	Non retenue
Centre bourg de Saint Marcet	5	1	3	5	14	2	2021-2030

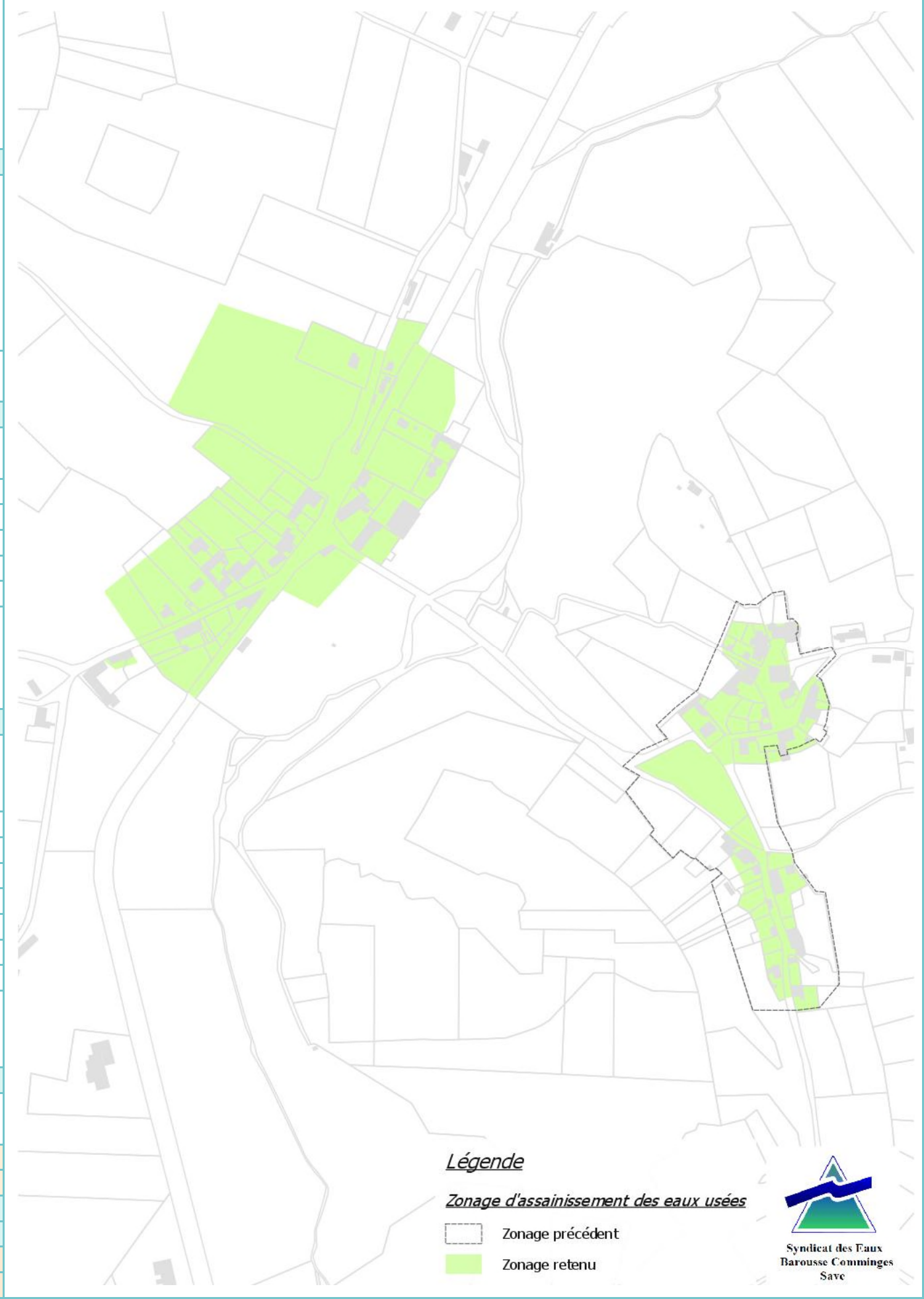
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension du centre bourg de Saint Marcet. Cette extension sera réalisée entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	25 Ab	Soit	216 Résidences	<!DOCTYPE PE qgis	avant zonage	12%
Rappel du nombre d'ANC existants	191 ANC			Couverture après zonage		
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	22 ANC			47 Ab	22%	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	13 ANC			Surface zonage retenu		
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	4 ANC			12,6 ha	117%	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	6,8 ha					

Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent
- Zonage retenu

